

# Actualités



## Etude sur les prévisions d'emplois

Dans le contexte actuel de crise économique et sociale et au vu des différentes réformes (formation, rythmes scolaires,...) qui impactent vos associations, il semble important pour les partenaires sociaux de la branche de s'interroger sur l'évolution des emplois et les besoins en recrutements.

Pour la troisième année consécutive, l'Observatoire lance son étude sur les prévisions de recrutements. Les deux années précédentes, ce questionnaire vous a été envoyé sous format papier (intégré au Plan de formation). Cette année, vous pouvez y répondre directement en ligne. Nous vous remercions par avance du temps que vous prendrez pour répondre à ce questionnaire : [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com), rubrique Observatoire / Nos enquêtes en cours.



## Le Snaecso lance sa page Facebook

Pour marquer sa présence sur les réseaux sociaux le Snaecso syndicat employeur de la branche a lancé sa page Facebook à la fin de l'année 2014. Accessible à tous, même aux non adhérents, vous pouvez suivre les dernières informations du secteur en tapant «Facebook Snaecso» dans un moteur de recherche. N'hésitez pas à partager ce fil d'actualités et à faire connaître cette page en cliquant sur «J'aime». Retrouvez toute l'actualité du Snaecso sur [www.snaecso.com](http://www.snaecso.com)



## Un site dédié aux parcours professionnels

Uniformation vient d'ouvrir un site dédié aux salariés qui souhaitent se lancer dans une démarche de conseil en évolution professionnelle (CEP). Tous les internautes qui le souhaitent pourront trouver des informations sur le CEP, des outils et services en ligne, une carte répertoriant un ensemble de contacts Uniformation et un agenda des réunions d'informations organisées dans toute la France. Les salariés dont le CEP n'est pas assuré par Uniformation seront redirigés vers des contacts plus adaptés. Rendez-vous sur [www.moncep.uniformation.fr](http://www.moncep.uniformation.fr)

# Observatoire



## Le visage de la branche des Acteurs du Lien Social et Familial

Chaque année, depuis 10 ans maintenant, l'Observatoire réalise une «Note de cadrage» qui propose un portrait des associations, des salariés et des formations suivies sur l'année. Cette étude, dont la forme a été modifiée l'année dernière pour la rendre plus attractive et plus lisible, permet de faire connaître notre secteur d'activité.

### Les associations et l'emploi

Plus de 4 500 structures relèvent du champ d'application de la convention collective de la branche des Acteurs du Lien Social et Familial. En 2013, plus de 78 000 salariés ont travaillé au sein d'une des associations de la branche.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ont rejoint la branche en 2007 et leur nombre ne cesse d'augmenter depuis. La moitié des centres sociaux proposent également des services petite enfance, ce qui porte à plus de 2 000 le nombre de structures d'accueil de jeunes enfants et qui explique que près de 40 % des salariés de la branche travaillent dans ce secteur.

Si les salariés des EAJE sont principalement en contrat à durée indéterminée (68 % d'entre eux), ce n'est pas le cas des salariés des centres sociaux : en 2013, le nombre de salariés en CDD (51 %) devient plus élevé que celui en CDI (49 %). Tous types d'associations confondus, 58 % des salariés sont en CDI et 35 % travaillent à temps complet. Plus de 9 000 salariés sont embauchés sur des contrats aidés.

### La formation continue

En 2013, plus d'un tiers des salariés de la branche ont pu suivre une formation

financée par l'OPCA Uniformation. Ce taux d'accès à la formation est en constante augmentation sur les dernières années. 71 % des associations ont sollicité l'OPCA et 18,5 millions d'euros ont été mobilisés pour la branche Alisfa. Au total, c'est 34 544 actions de formations qui ont été suivies sur l'année, dont 1 920 qui doivent permettre l'obtention d'un diplôme ou d'un titre inscrit au RNCP. La thématique principale est celle de « sécurité et santé au travail » (plus de 8 000 actions).



La dernière édition de la Note de cadrage Emploi Formation est disponible sur le site [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com), dans la rubrique Observatoire / Notes de cadrage. Le questionnaire 2014, qui nous permettra de réaliser la prochaine étude, est en ligne et vous est parvenu par courrier. Nous comptons sur votre participation, essentielle pour proposer des indicateurs fiables et proches du terrain.

**Pour permettre au plus grand nombre d'entre vous d'y répondre, la date de réception est repoussée au 27 mars.** Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la CPNEF, dans la partie Observatoire / bordereau statistique.



## A vous de jouer ...

Afin d'améliorer le site [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com), nous souhaitons connaître votre avis ! Merci de répondre à notre questionnaire qui vous prendra moins de 5 minutes. Vos réponses, que nous souhaitons nombreuses, nous permettront de faire évoluer le site. Rendez vous sur [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com) / Observatoire / nos enquêtes en cours / Aidez-nous à faire évoluer le site de la CPNEF

Pour télécharger la lettre d'information : [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com)

CPNEF - Snaecso : 18/22 avenue Eugène Thomas • 94276 LE KREMLIN BICETRE - Tél. 01 58 46 13 45 • Syndicat employeur : Snaecso - Syndicat des salariés : CFDT (Fédération nationale des services de santé et des services sociaux) - USPAOC CGT (Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle) - CFTC (Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux) - FO (Fédération nationale de l'action sociale) - CFECGC (Fédération française des professions de santé et de l'action sociale CNTS Action sociale) • Directeur de la rédaction : Evelyne Baudouin • Rédactrice en chef : Valérie Coursange • Rédacteurs : Evelyne Baudouin, Valérie Coursange, Natacha Ducatez, Aurélie Peltier • Conception graphique : Monarque Evolution • Impression : Accent Tonic • Tirage : 5 150 exemplaires • Dépôt légal : Mars 2015 • ISSN : 1966-933X

Centres sociaux  
Développement social local  
Accueil jeunes enfants



# Des compétences au cœur de vos projets

Mars 2015 • Numéro 19

Lettre d'info de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation



## S'engager à la concertation

Entrée en vigueur au 1er janvier 2015, la réforme repositionne la formation professionnelle au cœur de nos stratégies associatives.

La loi «Formation» du 5 mars 2014, loin d'être une réformette, représente un vrai changement dans nos pratiques. Le qualitatif à la place du quantitatif, nous dit t'on ....

Dans le cadre d'une politique de branche générant habituellement de véritables leviers à encourager la formation pour le plus grand nombre, la diminution des ressources de financement de formation ne nous est pas favorable. Le choix du maintien des taux de contributions antérieurs, longuement mûré, nous a permis pour 2015 de continuer à soutenir les structures dans leur volonté d'accompagner les salariés à partir en formation et évoluer professionnellement.

En effet, cette réforme du mode de financement de la formation, n'allège pas les obligations de l'employeur en matière de maintien des compétences des salariés et, plus que jamais, les oblige à justifier de leurs efforts pour y parvenir.

Aussi, la redistribution des contributions, presse les structures à se donner la priorité de se poser les bonnes questions. Rien n'est plus urgent que de prendre le temps de faire les bons choix et ce, de manière partagée.

Certes l'employeur a un rôle essentiel pour accompagner ses collaborateurs dans la construction de leurs parcours professionnels et il devra continuer à exercer ce rôle dans le cadre particulier de l'entretien professionnel. Néanmoins, le salarié devra s'approprier également le compte personnel de formation afin d'être « acteur de son parcours professionnel ».

Il s'agit ici de faire passer le pari de la qualité du dialogue social, d'équilibrer justement la balance responsabilité employeur / responsabilité salarié en matière de maintien et de développement des compétences.

Je souhaite que cette obligation de négocier amène enfin de vraies orientations formation, fonctionnant comme des clés d'arbitrage et que chacun puisse enfin considérer la formation comme un investissement et non comme une contrainte. Car ce ne sont pas tant le nombre d'heures passées en formation ou les coûts engagés qui reflètent la pertinence et la qualité de la politique formation de la structure, que les solutions qu'elle imagine.

Evelyne BAUDOUIN  
Présidente de la CPNEF

## > Infos



### Formulaires annuels 2015

Les partenaires sociaux de la CPNEF ont décidé pour cette année de ne pas imposer le retour des formulaires annuels «plan de formation». Néanmoins, l'établissement du plan de formation reste obligatoire au sein de chaque structure. Un modèle est disponible sur le site [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com) rubrique «plan de formation».

### Budget 2015

Pour permettre aux employeurs de la branche de mieux anticiper la qualification et le parcours professionnel des salariés, les partenaires sociaux ont décidé d'allouer un budget annuel à chaque structure. Retrouver sur le site [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com) toutes les règles de fonctionnement du budget 2015.

## > Sommaire



Focus métiers ..... 2  
Rencontre avec Christelle HOUSIERE, Animatrice seniors au centre social de l'avenir (59)

Zoom sur..... 2  
Réforme de la formation professionnelle...Ce qui change pour les employeurs

Du côté des régions ..... 3  
Vos relais à la loupe

Observatoire..... 4  
Le visage de la branche des Acteurs du Lien Social et Familial

Actualités ..... 4  
Etude prévisions d'emplois, Le Snaecso lance sa page Facebook, Parcours professionnel

Rencontre avec Christelle HOUSIERE, 43 ans, Animatrice seniors au Centre social de l'avenir (59)

Mon métier consiste à travailler au plus près des aînés afin de tisser du lien social favorisant le « mieux vivre ensemble ».

Quel est votre parcours ?

J'ai un Master 2 en gestion et stratégie en développement social, j'ai travaillé dans les secteurs de l'insertion par l'économique, le reclassement professionnel, la prévention santé et les addictions.

Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

J'ai travaillé dans un centre de soins infirmiers pour mettre en place des projets de prévention santé pour tous publics. La place des personnes âgées y était importante. Comme il est parfois difficile de décloisonner l'approche médicale de l'approche sociale, je privilégie un accompagnement global. J'ai pu observer que plusieurs professionnels médicaux rythmaient la vie de la personne âgée et que c'était souvent les seuls individus qu'elle voyait de la journée. Je me suis alors intéressée au métier de coordinatrice en gérontologie.

Qu'aimez-vous particulièrement dans votre métier ?

Ce que j'aime dans mon métier, c'est d'abord le contact humain, qui est indispensable pour monter des projets collectifs selon les attentes et être à l'écoute des personnes âgées. Je suis aussi patiente pour revenir plusieurs fois vers la personne, à son domicile. L'objectif est qu'elle ait confiance pour l'amener petit à petit à rompre la solitude en participant aux activités. Mais aussi, qu'elle retrouve une place citoyenne en s'investissant dans des projets du centre. Je réfléchis également à créer un projet concernant les familles « aidantes » qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie pour venir en aide à leurs proches.

Comment envisagez-vous votre avenir ?

J'aime aussi participer au développement de l'association; de faire en sorte que les projets restent en cohérence avec la finalité de l'association. Je pense donc rester dans le milieu associatif, secteur qui permet d'être plus proche des habitants.

## Zoom sur...

# Réforme de la formation professionnelle...

## ...Ce qui change pour les employeurs

La loi de mars 2014 a entraîné moult bouleversements dans le paysage de la formation professionnelle. Maintenant que tous les dispositifs sont en place, nous consacrons ce numéro ci à l'impact de la réforme de la formation sur les employeurs. La prochaine lettre d'info traitera des nouveautés apportées pour les salariés.

### La réorganisation du système financier...

La nouvelle loi revoit le fonctionnement financier de la formation professionnelle continue. La répartition des contributions payées par les entreprises entre les différents dispositifs (comme le plan de formation, la période de professionnalisation, le CIF etc.) est modifiée et de nouveaux dispositifs se rajoutent (le CPF par exemple).

La même contribution qu'auparavant (2,10% de la masse salariale brute dans la branche ALISFA) finance donc davantage de dispositifs.

La nouvelle loi change également le périmètre de mutualisation des contributions. Une grande partie de la mutualisation s'effectue désormais au niveau de la branche ; c'est-à-dire des centres sociaux,

établissements d'accueil du jeune enfant et associations de développement social local; et non plus de l'ensemble des branches professionnelles cotisantes à Uniformation. Seul le fait que beaucoup d'associations utilisent partiellement ou pas du tout leurs droits permet à d'autres structures de bénéficier d'un financement supérieur à leurs contributions. En réduisant le périmètre de mutualisation et en regroupant entre elles des structures qui ont toutes des besoins

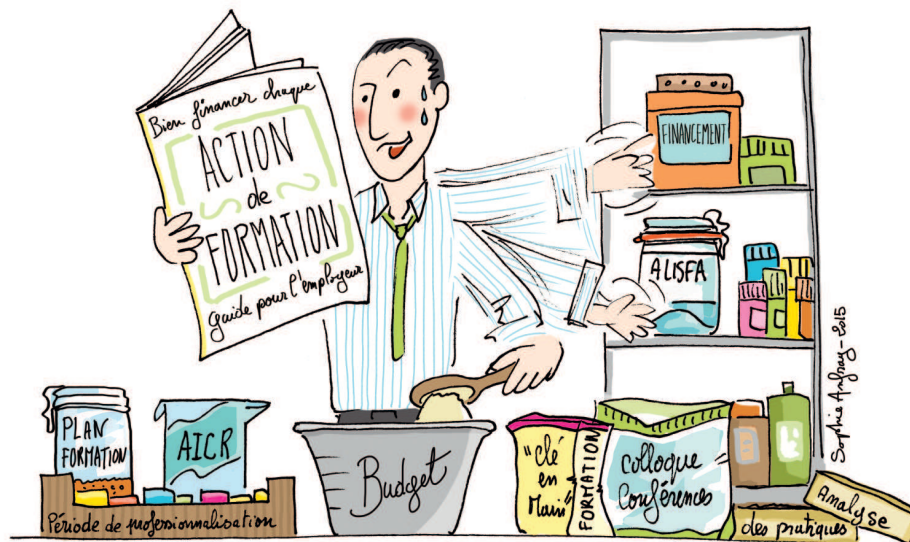
très importants, il devient plus difficile de faire face aux demandes de prise en charge. Un équilibre financier est ainsi à trouver, avec l'objectif d'apporter un maximum de possibilités de financement.

### ...et le renforcement d'une « obligation de former ».

La nouvelle loi réaffirme l'obligation de l'employeur sur l'adaptation des salariés à

leur poste de travail et le maintien de leur capacité à occuper un emploi. Cette obligation se traduit par la mise en œuvre d'actions de formation relevant du plan de formation. En pratique, l'employeur a à sa disposition plusieurs dispositifs pour financer les actions de formation inscrites à son plan. Le tableau ci-dessous vous en présente un rapide aperçu. Ces financements sont complémentaires les uns des autres et certains peuvent se cumuler pour la même action de formation. L'employeur doit donc désormais jongler entre les différents dispositifs pour optimiser les prises en charge, le co-financement devenant quasi la règle.

Cette réforme apporte des changements conséquents et demande d'acquiescer une vision plus globale de la formation professionnelle et des moyens de la financer. Les conseillers d'Uniformation sont là pour aider les employeurs dans ces montages financiers, parfois complexes, et toutes les dispositions applicables aux structures de notre branche sont détaillées sur le site de la CPNEF : [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com)



Dispositifs mobilisables à l'initiative d'un employeur ALISFA en 2015	La période de professionnalisation	Le catalogue de formation « clé en main »	Le budget conventionnel ALISFA	Les Actions d'Intérêt Collectif Régionale	Le financement exceptionnel « colloque conférence »	Le financement exceptionnel « analyse des pratiques »
<b>Publics concernés</b>	Tout salarié en CDI Les salariés en CUI	Tout salarié	Tout salarié et tout bénévole occupant des fonctions de dirigeant	Tout salarié et tout bénévole	Tout salarié et tout bénévole	Tout salarié
<b>Actions de formations concernées</b>	- Les formations enregistrées au RNCP - Les Certificats de Qualification Professionnelle - Les actions permettant l'accès au socle de connaissances et de compétences* - Les certifications inscrites à l'inventaire (à paraître)	Les formations transverses aux métiers de l'économie sociale	Les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail (ex. les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés, les actions de prévention, les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, les actions de lutte contre l'illettrisme...)	Les formations collectives, destinées à améliorer les compétences professionnelles au service du projet (petite enfance, développement social local, famille, gestion et animation de réseaux locaux, etc.)	Les actions d'information collective (type conférence ou colloque) sur les thèmes de l'animation globale, la petite enfance, la gestion associative, le développement social local...	L'accompagnement par un professionnel qualifié pour bénéficier d'un soutien, décrire et analyser des situations professionnelles.

\* Le socle de connaissance et de compétences est constitué de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle : communiquer en français, utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique, travailler en équipe, etc.



Toutes les coordonnées de vos référents régionaux sur le site : [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com)

Afin de soutenir le développement régional de la formation professionnelle, la CPNEF dispose d'un réseau de référents régionaux.

**ALSACE**  
Erick PREISSER  
03 89 66 00 61

**AUVERGNE**  
Angélique CLEMENT  
04 73 37 83 28

**BOURGONE**  
Dominique OVIDE  
03 86 61 58 30

**BRETAGNE**  
Bernard BAILLY  
02 99 41 78 58

**CHAMPAGNE-ARDENNE**  
Joaquim CARVALHO **NOUVEAU !**  
03 24 57 59 02

**ILE DE FRANCE**  
Corinne MORELLI  
01 60 16 74 65

**LANGUEDOC ROUSSILLON**  
Jean Luc GROLLEAU  
04 66 70 24 53

**LORRAINE**  
Martine GERVILLE  
03 87 50 50 83

**MIDI PYRENEES**  
Carine BARTHES **NOUVEAU !**  
07 85 60 85 03

**NORD PAS DE CALAIS**  
David SEZILLE  
03 21 39 31 25

**PACA**  
Catherine MILLELIRI  
04 96 11 53 60

**PAYS DE LOIRE**  
Noëlle Moreau  
02 28 07 23 78

**PICARDIE**  
Franck AUDIN  
03 23 05 69 83

**POITOU CHARENTES**  
Jean-Luc GROSBOIS  
06 28 65 16 10

**RHÔNE ALPES**  
Alain CANTARUTTI  
04 75 05 04 14